Compte rendu CSE du 1er Février 2022

Formation CEMP : utilisation du CPF et dédit formation

Lorsque que vous intégrez certaines formations (CAGP par exemple) l'entreprise vous demande d'utiliser votre CPF (Compte Personnel de Formation). Suite à notre demande la direction précise que le salarié n'a pas obligation d'utiliser son CPF. C'est important car aujourd'hui, les courriers sont formulés sans ambiguïté en incitant le salarié à utiliser son CPF !
La direction va donc se conformer au droit en laissant le choix aux salariés d'utiliser ou non son CPF sans contrainte et elle précise que l'accès à la formation ne sera pas conditionné à l'utilisation du CPF (c'est la moindre des choses ! il aura quand même fallu pointer le sujet du doigt...).

De toute façon il faut savoir que l'employeur n'a pas les moyens de savoir si vous avez des droits en CPF… (donc ne vous sentez pas obligé de le tenir informé)

Si vous êtes dans cette situation appelez-nous pour en savoir plus.

Concernant la clause de dédit formation (remboursement par le salarié de tout ou partie de la formation en cas de départ de l'entreprise), nous avons demandé à partir de quel coût de formation l'entreprise applique la clause de dédit formation ? nous attendons la réponse.
En effet, il ne faudrait pas que l'employeur mette en place une clause de dédit formation pour des formations de faible coût.

Si pour votre formation en interne un dédit formation est mis en place prenez contact avec nous car il s'agit d'un acte juridique important qui mérite toujours une analyse.

Information sur la mise en place d'un carnet de bord automatisé sur les véhicules de service dédiés.

Soi-disant une avancée (passage carnet de bord manuscrit au digital) mais ça s'apparente plus à du flicage permanent sous couvert de contraintes URSSAF et malgré les explications fournies difficile de comprendre que l'on vienne alourdir les contraintes alors que les véhicules sont équipés de systèmes de géolocalisation permettant à l'employeur de savoir à tous moments où sont les véhicules.
Le point intéressant c'est la tolérance exprimée par la direction sur le sujet des écarts de parcours pour déposer et ou récupérer ses enfants par exemple.

Modification du règlement intérieur.

Il s'agit d'une mise à jour (volonté de tendre vers une harmonisation au niveau national). Toujours est-il que les obligations en termes de conflits d'intérêts, de gestions des opérations et comptes des salariés, de gratifications sont accrues. Pour autant des flous d'interprétations persistent. Or, c'est cette problématique « des flous » que nous rencontrons quand il s'agit de vous accompagner et de vous défendre face à l'employeur, et il n'est pas rare (surtout depuis que notre RH a changé) d'observer un manque d'équité dans les sanctions posées à l'encontre des salariés.
C'est pour cette raison que nous et nos collègues de SUD avons voté contre ces modifications du règlement intérieur (FO préférera s'abstenir et la CGC votera pour ???? étonnant il s'agit pourtant de garantir au mieux votre protection).

Report des budgets animation non dépensés en 2022, une communication va être faite pour affirmer la position de la direction.

Adaptation des exigences commerciales à la situation Covid : la direction considère un manque de production d'environ 10% et donc qu'il n'y a pas de pression commerciale à la production. Pourtant les efforts demandés pour rester dans le rythme coûte que coûte sont bien réels… en tous cas les fermetures récurrentes pour désinfection, les absences COVID qui génèrent du sous-effectif ne semblent pas émouvoir notre direction. (pour information semaine dernière 64 cas positifs et 63 cas contacts).

Déplacement de l'agence de Toulouse Grande Bretagne :

La CEMP achète un local dans un écoquartier en construction(Toulouse la Cartoucherie).
Suite à la problématique du parking (pas de parking en voirie et parking silos payants)pour les salariés et les clients, la direction va évaluer la proposition que nous lui avons soumise (possibilité d'abonnement longue durée en partenariat avec les parkings sur place).
La question du dimensionnement insuffisant de l'agence vu le développement de ce quartier (plus de 3500 logements) est évoqué nous faisons la proposition de créer un bureau supplémentaire afin de pouvoir adapter les ETP de l'agence dans le futur.
Pour ces deux raisons, la direction repousse la consultation afin de nous apporter des réponses.
Bon point pour les collègues leur demande d'avoir un automate supplémentaire est entendue puisque l'agence sera équipée à la fois d'un GAB et d'un Dépôt valorisé (idem automate actuel de l'agence).

Agence de Vic en Bigorre :

La direction a su entendre les quelques points d'améliorations sur ce dossier et les élus donnent un avis positif à ce déploiement attendu des salariés.

Prenez soin de vous et bien sûr n'hésitez pas à communiquer avec nous

L'équipe syndicale

la cgt UGICT
INGÉS CADRES TECHS
CEMP